



Entretien chauffe eau électrique de dietrich 100006471

Par **calimerodixy**, le **27/07/2012** à **13:23**

Bonjour, j'ai parcouru plusieurs forums concernant l'entretien d'un chauffe-eau électrique.

Voilà ma question :

Je suis locataire, j'ai emménagé en début de mois et je suis passé par agence. Je viens de recevoir aujourd'hui une facture de mon agence en plus de ma quittance pour un contrat chaudière pour une durée de 6 mois pour un montant de 65 euros. donc un entretien annuel qui me reviendrait à 130 euros.

J'ai vu de nombreux forums datant de quelques années où l'entretien d'une chaudière électrique était vraiment minime, pas forcément nécessaire, ou qui devait s'effectuer tous les deux ans et qui n'était pas très coûteux. D'autres sujets disaient que la loi, même si elle n'est pas claire, fait que les agences en profitent pour rajouter ces coûts d'entretien annuel à la charge du locataire.

Je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui par rapport à la loi. Est ce que ce contrat d'entretien est obligatoire pour un chauffe-eau électrique par cumulus. J'insiste sur ce point car des forums disaient qu'il était nécessaire pour un chauffe eau par cumulus.

Merci de m'aider à y voir plus clair.

P.S : [http://www.cedeo.fr/chauffage/chauffe-e ... p213S76R76](http://www.cedeo.fr/chauffage/chauffe-e...p213S76R76)

C'est un lien menant à la fiche technique de mon chauffe-eau, si ça peut vous aider.